



Les bibliothèques administratives en Grèce : situation actuelle et perspectives

Maria Monopoli

Bibliothèque du département Ressources humaines et
organisation de la Banque de Grèce
Athènes, Grèce

Anna Mastora

Département bibliothèque et éditions, Direction de
l'analyse et de la documentation
Secrétariat général à l'information et de la
communication-Secrétariat général des médias
Athènes, Grèce

Translation : Pierre-Alain TILLIETTE

Session:

193 — *The surprising world of government libraries: trends and prospect of new user services* — Government Libraries, Government Information and Official Publications, Law Libraries with Library and Research Services for Parliaments

Résumé

Il n'existe pas d'études approfondies sur le secteur des bibliothèques administratives en Grèce. Bien que l'Autorité statistique hellénique du ministère des Finances recueille tous les deux ans des données statistiques en provenance de toutes les bibliothèques publiques, ces données ne sont pas suffisamment mises en exergue ni exploitées au bénéfice particulier des bibliothèques d'administration. Le principal objectif de cette communication est de contribuer à la coopération des bibliothèques administratives en Grèce. Plus précisément, nous nous concentrerons sur la description des deux méthodes suivantes de collaboration : a) le catalogage partagé et b) l'accès à des collections communes par le truchement de conventions.

Pour rassembler les informations nécessaires, nous avons utilisé les données de l'Autorité statistique hellénique du ministère des Finances. En outre, nous avons poursuivi notre enquête par le biais d'entretiens et de recherches sur les sites Internet des organisations concernées. Nous avons fait l'analyse quantitative et qualitative de l'information recueillie afin de fournir nos résultats définitifs. L'une de nos constatations est qu'il y a peu d'information disponible au sujet des bibliothèques administratives sur les sites Internet des organismes qui les hébergent. De surcroît, nous avons trouvé qu'il y a encore moins de bibliothèques à disposer d'un site en propre, ou avoir mis en ligne le catalogue de leurs collections. Les bibliothèques

administratives sont dispersées et isolées les unes des autres et les utilisateurs ne peuvent que difficilement – quand ils le peuvent – localiser les données qu'elles conservent. Dans le même temps, les bibliothèques administratives semblent posséder de riches collections sur des supports d'information variés qui sont intégralement ou en partie organisées grâce à des systèmes intégrés de gestion des bibliothèques. Et il existe des bibliothèques administratives, dont les collections et les services ont atteint un niveau plus que satisfaisant, qui pourront ouvrir la voie pour les autres.

1. INTRODUCTION

Les bibliothèques administratives, comme toutes les autres bibliothèques, doivent faire face à des changements constants dans le domaine des systèmes d'information et de télécommunications. Ceux-ci influencent d'abord le fonctionnement des bibliothèques et, ensuite, le rôle qu'elles sont appelées à jouer afin d'être en mesure de satisfaire les besoins de leurs utilisateurs. En essayant de décrire la situation générale actuelle des bibliothèques, nous constatons les faits suivants :

- une augmentation constante de la quantité d'information disponible sous forme numérique ;
- les bibliothèques semblent de plus en plus intéressées par des accords de coopération avec d'autres bibliothèques ou d'autres organisations susceptibles de posséder de l'information pertinente, et
- les bibliothèques semblent farouchement vouloir renoncer à la désignation de « réservoirs d'information » au profit de l'appellation de « fournisseurs d'accès ».

Dans le même temps, les bibliothèques doivent faire face à la crise économique et à la baisse constante de leur budget. C'est un sérieux problème, même pour les bibliothèques administratives, surtout quand la coopération entre elles n'est ni systématique ni organisée.

Selon le rapport intitulé professionnel n° 134 de l'IFLA intitulé *Recommandations pour les bibliothèques administratives* (Bolt et Burge, 2012), « la coopération et le travail en réseau sont de la plus haute importance pour les bibliothèques administratives à l'heure de faire face aux mutations du 21^e siècle ». Et il est en particulier mentionné que les bibliothèques administratives doivent faire face à une demande croissante d'informations et de recherches, alors même que font souvent défaut le soutien et la compréhension de l'administration de tutelle. Ayant à gérer ce conflit et devant répondre aux attentes, elles doivent rechercher l'appui et l'assistance de leurs pairs.

Dans ce rapport professionnel, il y a plusieurs exemples de coopération aux niveaux régional et national, tels que des réunions régulières sur des sujets professionnels, le catalogage partagé, le soutien aux collègues menacés de fermeture ou de compressions budgétaires, des visites de bibliothèques, des groupes de travail sur des projets particuliers ou la conclusion d'accords permettant de faire des économies.

1. 1 OBJECTIFS

Aiguillonnée par cette réalité, notre étude a pour principal objectif de contribuer à la coopération entre les bibliothèques administratives de la Grèce. Il convient aussi de rappeler qu'en raison de la crise économique, ces dernières font face, en particulier en raison de la réduction de leur budget, à une situation difficile. Cela signifie qu'elles doivent continuer à satisfaire les demandes de leurs utilisateurs, mais avec moins de moyens financiers et parfois moins de personnel. Pour des données complémentaires et plus détaillées concernant la situation économique grecque, on se reportera au site Internet de la Banque de Grèce qui publie le Rapport annuel du gouverneur.

Plus précisément, cette communication se concentrera sur la description des deux méthodes suivantes de collaboration: a) le catalogage partagé (catalogues collectifs) et b) l'accès à des collections mises en commun (par exemple des bases de données ou des journaux électroniques) par le biais d'accords permettant à la fois d'économiser des dépenses (consortium) et d'augmenter l'attractivité auprès du public. L'intérêt principal est de fournir un modèle conceptuel (méthodologie) à même de souligner les points clés qu'une bibliothèque administrative grecque devrait prendre en considération afin de participer à un catalogue collectif ou d'avoir accès à collections partagées.

1. 2 DÉFINITIONS ET CONDITIONS

Catalogue collectif

Un catalogue collectif est, pour le dire simplement, la fusion de notices de catalogues de deux ou plusieurs bibliothèques essentiellement destinée à faciliter le prêt entre bibliothèques et d'autres formes du partage des ressources. L'idée fondamentale est cette vérité d'évidence qu'un usager ne peut profiter des ressources d'autres bibliothèques que s'il les connaît. Le concept de base des catalogues collectifs comme fondement du partage des ressources est aussi plus pertinent que jamais. Compte tenu des progrès du catalogage, la technologie et la normalisation des données de catalogage nous fournissent un outil plus puissant et plus actualisé que jamais. Quand on parle de catalogues collectifs, il faut rappeler que le but premier de ces catalogues est de fournir la description des collections de bibliothèques qui sont disponibles, pour un utilisateur à distance, par le prêt entre bibliothèques (de livres, enregistrements sonores, vidéos ou autres supports) ; par la fourniture de documents (articles de revues et autres textes courts qui peuvent être adressés par télécopieur) ; enfin en obtenant l'accès aux bases de données de la bibliothèque ou à celles auxquelles elle est abonnée. On pourrait ne pas voir d'intérêt à signaler des documents auxquels les utilisateurs distants n'ont pas accès (ouvrages de référence; livres rares et précieux qui ne peuvent pas quitter la bibliothèque, ou ressources électroniques soumises à des licences restrictives). Mais d'un autre point de vue, le fait de savoir qu'un document existe peut être utile en soi, même si l'utilisateur ne peut pas accéder directement à cette ressource (Gorman, 2007).

Selon Tsimpoglou (2008) quelques-unes des principales questions qui doivent être prises en considération sont : l'existence de règles de catalogage, le système de classification, l'organisation des métadonnées, le catalogue en ligne, les métadonnées du jeu de caractères et le protocole client-serveur pour la recherche et la récupération des données sur les ordinateurs distants.

Développement coopératif des collections

Selon le « Guide pour un développement coordonné et coopératif des collections entre bibliothèques » de l'ALA, le développement coopératif des collections (CCD) est défini comme « la coopération, la coordination ou le partage dans le développement et la gestion des collections par deux ou plusieurs bibliothèques ayant conclu un accord en ce sens ».

1. 3 INTÉRÊT DANS LE CONTEXTE GREC

Aux fins de cette recherche, nous avons mené une enquête au sein des bibliothèques administratives de la Grèce. Plus précisément, nous nous sommes concentrées sur l'étude des bibliothèques des ministères grecs et de leurs secrétariats d'Etat, généraux et spéciaux. Au cours de la période couverte par cette recherche, on dénombre quinze ministères et cinquante secrétariats¹.

Une autre source d'informations concernant la réalité grecque a été l'Autorité statistique hellénique. Elle nous a fourni des données pour neuf bibliothèques, certaines données étant valides jusqu'à l'année 2008. Ces données appartenaient aux bibliothèques : du ministère de l'Intérieur, du ministère des Affaires étrangères, du ministère du Développement rural et de l'alimentation, du ministère de la Justice, du Secrétariat général à l'information et à la Communication-Secrétariat général des médias, du ministère de Développement, de la compétitivité et de la navigation, du ministère de la Santé et de la solidarité sociale, du ministère Travail et de la sécurité sociale et du Secrétariat général des Travaux publics (Ministère des Infrastructures, des transports et des réseaux). Les données statistiques fournies par l'Autorité de statistique hellénique traitaient de : a) nombre d'employés et leurs qualifications, b) volumétrie des collections : monographies, périodiques, bases de données, CD et DVD (matériel audiovisuel), c) système de classification, d) nombre d'ordinateurs disponibles, photocopieurs, équipements audio-visuels, e) nombre d'utilisateurs de la bibliothèque, prêts, prêts entre bibliothèques, et f) nombre de mètres carrés de la bibliothèque et des espaces dédiés à l'étude. Les données sont analytiquement décrites dans les six tableaux suivants.

Tableau a : Nombre d'employés et leurs qualifications

Bibliothécaires (MSc)	3
Bibliothécaires (BA)	8
Autre discipline (BA)	1
Diplômes du second degré	7
Total	19

¹ source : <http://www.primeminister.gov.gr/english/government/> (Consultée en avril 2012)

Tableau b : Volumétrie des collections

Monographies (titres)	162693
Monographies (nombre de volumes)	181280
Périodiques (titres)	965
Périodiques (nombre de volumes)	29824
Documents audio-visuels	1064
Bases de données	3

Tableau c : Système de classification

Dewey	5
CDU	1
Autre	3

Tableau d : Nombre d'ordinateurs, photocopieurs, équipements audio-visuels

PC	2 7
Photocopieurs	8
Equipements audio-visuels	5

Tableau e : Nombre d'utilisateurs, de prêts, et de prêts entre bibliothèques

Utilisateurs	520 1
Prêts	167 1
Prêts entre bibliothèques	40

Tableau f : mètres carrés

Bibliothèques	156 8
Salles d'étude	378

Après avoir mené une recherche exhaustive sur l'Internet concernant les bibliothèques administratives, à la fois celles étudiées par l'Autorité statistique hellénique, et celles référencées sur le site Web du gouvernement, nous avons constaté que leur nombre est inférieur à celui des ministères et des secrétariats d'Etat existants. Moindre encore est le nombre des bibliothèques dont les collections sont organisées et qui sont soumises à un règlement précis. En dehors des neuf bibliothèques susmentionnées, seules trois d'entre elles se sont avérées posséder leur propre page web où obtenir de plus amples renseignements à leur sujet. La plupart des bibliothèques administratives sont simplement mentionnés (si elles le sont) dans l'organigramme de l'administration de tutelle comme en étant un service parmi d'autres, sans plus.

Par conséquent, nous avons décidé d'étudier les bibliothèques plus avancées et déjà tournées vers l'extérieur, afin d'opérer un transfert de leurs connaissances vers les bibliothèques moins bien organisées. Les critères retenus pour le choix des bibliothèques ont été les suivants : qu'elles possèdent un site officiel, que leurs collections soient organisées via un système de gestion intégrée de

bibliothèques et que leur règlement soit accessible sur l'Internet. Les bibliothèques suivantes ont satisfait à ces critères :

1. la Bibliothèque du Secrétariat général pour l'égalité entre les sexes
2. la Bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias
3. la Bibliothèque du ministère du Développement rural et de l'alimentation

En résumé, nous constatons qu'il n'existe pas d'études approfondies sur le secteur des bibliothèques administratives en Grèce. Bien que l'Autorité statistique hellénique du ministère des Finances recueille tous les deux ans des données statistiques en provenance de toutes les bibliothèques, ces données ne sont pas suffisamment mises en exergue ni exploitées au bénéfice particulier des bibliothèques d'administration.

2. MÉTHODOLOGIE

Sur la base des conditions précitées de développement soit d'un catalogage partagé (catalogue collectif), soit d'une collection coopérative, il était important d'étudier les bibliothèques administratives grecques pour recueillir des données détaillées sur :

- leur profil : missions, objectifs, public visé
- leur collection : domaines, supports, langues, bases de données/Internet, accessibilité, politique documentaire
- l'organisation des collections : système intégré de gestion de bibliothèque
- leurs équipements : salle de lecture, possibilités en matière de photocopie/numérisation/photographie
- leur collaboration avec d'autres bibliothèques : organisation coopérative, matériel mis en commun, formes structurées ou non de coopération, suggestion d'organisation de coopération
- leur coopération en matière de catalogage partagé : règles de catalogage, système de classification, rangement des collections en rayon, organisation des métadonnées, catalogue en ligne, métadonnées du jeu de caractères, protocole client-serveur pour la recherche et la récupération des données sur les ordinateurs distants.

Pour réunir ces données, trois sources ont été utilisées : des articles et rapports, des entretiens avec le personnel, et les sites officiels des bibliothèques. Une fois les données rassemblées, nous avons interviewé deux administrateurs du Secrétariat général à l'information et à la Communication-Secrétariat général des médias. Notre intention était de porter à la connaissance des administrateurs certaines questions soulevées par le personnel des trois bibliothèques.

3. RÉSULTATS

3.1 PROFIL

Les missions et les buts des différentes bibliothèques administratives sont d'aider les administrations dont elles dépendent dans l'accomplissement de leurs tâches. Bien que cela implique que leur premier devoir est de fournir aux fonctionnaires l'information dont ils ont besoin, les équipes des trois bibliothèques sont plus que disposés à répondre également à tous les autres usagers, tels que les étudiants, les chercheurs, ou les personnels d'autres ministères ou organisations sans oublier, bien sûr, le grand public. Les bibliothèques fonctionnent comme des bibliothèques de prêt pour les fonctionnaires et pour certains usagers externes, auxquels aura été délivrée la carte de lecteur. Pour plus d'informations, il convient de se reporter au règlement de chaque bibliothèque.

3.2 COLLECTIONS

Domaines couverts

S'agissant de la nature des fonds, la Bibliothèque sur l'égalité entre les sexes conserve principalement la documentation axée sur les questions de l'égalité entre les sexes et sur l'histoire du mouvement féministe. C'est la seule bibliothèque en Grèce à posséder une collection organisée qui acquiert et diffuse le savoir, tant historique que contemporain, sur le statut des femmes en Grèce et dans le monde. Son personnel a pour mission de sauvegarder la documentation qui témoigne des débuts et des progrès des luttes des femmes pour l'égalité dans Grèce, ainsi que de la faire connaître à un large public. Le fonds est organisé systématiquement : généralités, études consacrées aux femmes, mythologie, religion, anthropologie sociale, histoire des femmes, biographies, philosophie, mouvements et idéologie féministes, politique, droit/situation juridique, statut des femmes en Grèce et ailleurs, services sociaux et sécurité sociale, démographie, environnement, logement, rôles des deux sexes, éducation, emploi, arts et culture, médias, langue, sports, psychologie, santé physique et mentale et reproduction, sexualité, famille et mariage, littérature.

La Bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la Communication-Secrétariat général des médias couvre les domaines suivants : médias, administration publique, Union européenne, relations internationales, politique et sciences sociales, droit, littérature, histoire, éducation, culture, religion et folklore.

Enfin, la Bibliothèque du ministère du Développement rural et de l'alimentation est spécialisée dans l'agriculture, avec la plus large collection de Grèce sur ce sujet, et enrichit aussi ses fonds dans d'autres domaines, comme les sciences sociales.

Supports

La majeure partie de leurs collections est composée d'imprimés. Il y a aussi un grand nombre de CD/DVD et de cassettes.

La Bibliothèque sur l'égalité entre les sexes a organisé sa collection en deux sous-ensembles : le fonds général et le fonds des archives et documents rares. Le fonds général compte 10.000 titres de monographies et 38 titres de périodiques, ainsi que des brochures, des annonces, des dictionnaires et encyclopédies, des affiches, des collections photographiques, des textes de loi. Il est à noter qu'une partie de ces documents ont déjà été numérisés. La collection archives se compose de plus de 3500 documents.

La Bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias possède plus de 12.500 monographies et plus de 13.500 volumes de journaux. La presse couvre la période allant de 1902 à aujourd'hui et correspond à 267 titres, comprenant la presse athénienne, la presse régionale, la presse grecque publiée à l'étranger, la presse étrangère et le Journal officiel (1.408 volumes) pour les années 1884-2001. En plus de la presse et des monographies, la bibliothèque conserve également des cartes, des périodiques et des livres rares remontant à 1667. Des pourparlers sont en cours pour l'intégration dans les collections d'un important fonds photographique sur l'histoire grecque, actuellement détenu par un autre département de l'administration de tutelle.

La Bibliothèque du ministère du Développement rural et de l'alimentation conserve plus de 100.000 titres de monographies et de périodiques du 18ème siècle à nos jours. C'est une surprise de découvrir dans cette bibliothèque l'intégralité de la législation grecque de 1920 à 2001 sous forme papier et sous forme électronique à partir de 2002. Enfin, elle renferme dans ses collections un grand nombre de cartes et de photographies.

Langues

En ce qui concerne les langues, toutes les bibliothèques fournissent de la documentation en grec, mais aussi en anglais, français, italien, allemand, espagnol et russe.

Bases de données et accès Internet

Malheureusement, aucun des trois bibliothèques n'a pu souscrire d'abonnement à des bases de données externes. Cependant, la Bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias a accès à la base de données de la législation sur les médias qui a été développé en interne en coopération avec le Centre de droit économique européen et international². En ce qui concerne l'accès à Internet pour les utilisateurs, il est gratuit dans les trois bibliothèques.

Enrichissement des collections de la bibliothèque

L'enrichissement des collections se fait par voie d'achats et de dons. Mais, au cours des dernières années, principalement en raison de la crise économique et en conséquence de la réduction du budget des bibliothèques, les acquisitions

² L'URL de cette organisation, www.cieel.gr, n'était pas accessible au moment où cette recherche a été menée. Nous n'avons pu que localiser des captures instantanées à travers l'archivage Internet (<http://archive.org/web/web.php>).

onéreuses ont considérablement diminué. Par exemple, la Bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias a stoppé l'acquisition de revues et de monographies, pour ne plus acheter que la presse. Elle reçoit aussi des dons en documentation diverse envoyés par les centres d'information et de communication de l'étranger qui dépendent du Secrétariat général. De même, la Bibliothèque sur l'égalité entre les sexes a diminué l'acquisition d'imprimés pour acheter et a cessé des abonnements périodiques.

Il est à noter que la Bibliothèque du ministère du Développement rural et de l'alimentation a toujours été exclusivement dépendante des dons généreux d'un certain nombre d'organisations, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut de recherche agricole (INIA), l'Union européenne (UE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque agricole de Grèce et le Centre de Planification et de recherche économique.

3.3 ÉQUIPEMENTS

Salle de lecture, possibilités en matière de photocopie/numérisation/ photographie

Les bibliothèques fournissent à leurs utilisateurs des salles de lecture bien équipées propices à la lecture et à l'étude. Les photocopieurs sont gratuits jusqu'à un certain seuil défini par le règlement de la bibliothèque. La Bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias offre également des possibilités de reproduction par numérisation ou photographie quand les documents ne peuvent être photocopiés sans dommages.

3.4 ORGANISATION DES COLLECTIONS

Les bibliothèques cataloguent par le biais d'un SIGB. La Bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la Communication-Secrétariat général des médias utilise le système ABEKT 5.6 développé par la Centre de documentation nationale grec. La Bibliothèque sur l'égalité entre les sexes utilise le logiciel Vubis Smart et la Bibliothèque du ministère du Développement rural et de l'alimentation travaille avec une ancienne version du logiciel ABEKT dans la version DOS.

3.5 COLLABORATION AVEC D'AUTRES BIBLIOTHÈQUES

Il apparaît que les trois bibliothèques entretiennent des collaborations officieuses avec d'autres organisations et bibliothèques. Par exemple, la Bibliothèque sur l'égalité entre les sexes collabore de manière non officielle et non organisée avec des bibliothèques universitaires, telle que la Bibliothèque et Service d'information de l'Université Panteion, ainsi qu'avec quelques bibliothèques spécialisées. L'un des bibliothécaires nous a dit qu'il lui semblerait nécessaire d'officialiser et d'organiser ces collaborations.

De même, la Bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias est en relations avec les éditeurs des journaux et magazines, avec l'Autorité statistique hellénique et l'Imprimerie nationale, ainsi qu'avec certaines bibliothèques universitaires. Ces collaborations sont gratuites et non officiellement organisées. Un membre de l'équipe nous a indiqué qu'il souhaiterait à l'avenir une collaboration officielle avec les éditeurs de presse, la bibliothèque de la Banque de Grèce, des bibliothèques universitaires comme la Bibliothèque et Service d'information de l'Université Panteion de sciences sociales et politiques et, bien sûr, avec d'autres bibliothèques administratives.

Enfin, la Bibliothèque du ministère du Développement rural et de l'alimentation collabore principalement avec des bibliothèques universitaires, telles que la bibliothèque de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes et la bibliothèque de l'université Aristote de Thessalonique et souhaite poursuivre ces relations. Une coopération plus limitée existe également avec la bibliothèque de l'Université d'Agriculture d'Athènes collaboration et celle de l'Université Démocrite de Thrace.

Ces collaborations passent par des réponses téléphoniques ou par l'envoi de documents (tels qu'articles de périodiques ou ouvrages) par courrier électronique, courrier ou télécopie. Elles comprennent aussi des dons aux autres bibliothèques de documents qui ne sont plus nécessaires à la bibliothèque ou dont elle possède plusieurs exemplaires. Par un accord tacite, ces échanges de services se font sans contrepartie financière, toute dépense supplémentaire apparaissant comme un obstacle au bon déroulement du service public.

3.6 COOPÉRATION EN MATIÈRE DE CATALOGAGE PARTAGÉ

La coopération en matière de catalogage partagé repose sur les éléments suivants : règles de catalogage, système de classification, rangement des collections en rayon, organisation des métadonnées, catalogue en ligne, métadonnées du jeu de caractères, protocole client-serveur pour la recherche et la récupération des données sur les ordinateurs distants. Les tableaux ci-dessous rendent compte de la situation de chaque bibliothèque.

La bibliothèque n°1 est la Bibliothèque sur l'égalité entre les sexes, la bibliothèque n°2 est celle du Secrétariat général à l'information et à la Communication-Secrétariat général des médias, et la bibliothèque n°3 est celle du ministère du Développement rural et de l'alimentation.

Tableau g : Mise en réseau des catalogues

	Bibliothèque n°1	Bibliothèque n°2	Bibliothèque n°3
Règles de catalogage	AACR-2	AACR-2	AACR-2
Classification	Oui (classification maison) (anglais et grec)	Liste d'autorités de la Bibliothèque nationale de Grèce	Classification maison
Rangement des collections en rayon	Basé sur la Dewey	Basé sur la Dewey	Basé sur la CDU
Système de métadonnées	UNIMARC	UNIMARC0	UNIMARC
Catalogue en ligne	oui	oui	non
métadonnées du jeu de caractères	Non renseigné	UTF-8	Non renseigné
protocole client-serveur	Z39.50	Z39.50	non

La bibliothèque n°1 classe son fonds en fonction de son système spécialement adapté à la documentation sur les femmes, proposé en 1985 par la déléguée spéciale de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, Mme Jytte Larsen. Ce système a été adapté aux besoins des lecteurs et aux spécificités de la langue grecque, et s'enrichit constamment de nouvelles entrées.

3.7 ENTRETIENS AVEC DEUX DIRECTEURS

Deux directeurs, celui de l'Analyse et de la documentation et celui du Service des technologies de l'information (tous deux relevant du Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias) ont été invités à exprimer leur opinion sur un certain nombre de questions – en particulier sur le genre d'informations nécessaire pour remplir leurs obligations professionnelles, et sur leurs rapports officiels avec d'autres administrations ou d'autres bibliothèques. En outre, on leur a demandé s'ils envisageaient la possibilité de numériser une partie des collections de leur administration, de mener une étude des usages afin d'appréhender les véritables besoins des lecteurs de la bibliothèque, et de collaborer plus souvent à titre officiel avec des administrations ou des bibliothèques conservant des fonds intéressants. Enfin, on a sollicité leurs suggestions en matière de documentation à numériser.

Il apparaît que l'un et l'autre ont des relations officieuses avec d'autres organisations, par exemple avec des représentants des médias, avec les bureaux de la Préfecture, le ministère des Infrastructures, des transports et des réseaux, la radiotélévision grecque, les services de presse des ministères, et des officiels du gouvernement. Tous deux ont par ailleurs mentionné deux sources d'information : l'Internet, et les contacts noués avec d'autres collègues de leur administration. Quant au genre d'information recherchée, ils ont répondu préférer avoir accès aux actualités et aux archives des médias. Le directeur du Service des technologies de l'information a également fait part de son intérêt pour les données techniques en rapport avec sa spécialité (technologies de l'Internet, gestion des systèmes d'information).

En ce qui concerne la possibilité de numériser de la documentation, les deux directeurs ont affirmé qu'ils prendraient part à cet effort de donner plus d'importance à un projet si capital pour l'héritage culturel grec. Le directeur du Service des technologies de l'information a précisé qu'un projet est en cours au Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias pour numériser 935 km de bobines de films d'archives. Ce projet est en outre centré sur le développement d'une interface appropriée pour l'archivage, la recherche et la collecte des données numérisées. Ce même directeur a également exprimé l'intérêt de son département pour la numérisation d'autres formes de données, telles que les photographies ou les éditions rares ou précieuses de revues et de journaux.

Les deux directeurs ont aussi révélé leur intention de soutenir la conduite d'études visant à déterminer les véritables besoins des utilisateurs et à développer une collaboration plus officielle avec d'autres administrations et bibliothèques conservant des fonds intéressants. Le directeur du Service des technologies de l'information en particulier a indiqué que le Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias a déposé une proposition en 2010 en faveur de la diffusion électronique des contenus multimédias ainsi que des services développés liés aux domaines de compétence de l'organisation.

En sus de ces échanges avec les deux directeurs, nous nous devons de faire part de l'implication notoire et du soutien précieux du directeur des Services de l'étranger. Les employés de la bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias ont mentionné que ce directeur a souvent enrichi les collections de la bibliothèque, soit par des dons personnels, soit en facilitant l'obtention de documentation auprès des services d'information et de communication à l'étranger, lesquels sont sous sa juridiction.

4. CONCLUSIONS

Au long de cette étude, nous avons d'abord rapporté les faits relatifs à l'état des bibliothèques administratives en Grèce, soit celles de la quinzaine de ministères et secrétariats d'État. Puis, nous avons fait état de leurs efforts communs de collaboration pour faire face aux difficultés économiques actuelles. Il n'existe pas pour l'heure de véritable réseau des bibliothèques administratives grecques ; mais nous croyons qu'un examen des conditions de possibilité d'un tel réseau, et même ses premiers développements, sont en cours, en ces temps difficiles où le savoir-faire de chacun constitue plus que jamais une précieuse opportunité.

Au vu de toutes les données rassemblées auprès des bibliothèques de l'Égalité entre les sexes, Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias et du ministère du Développement rural et de l'alimentation, il est clair qu'une collaboration plus officielle entre les bibliothèques administratives grecques doit être poursuivie. Les bibliothécaires semblent on ne peut plus disposés à travailler ensemble dans ce sens.

Les résultats montrent dans le même temps qu'il existe en Grèce des bibliothèques administratives dont les collections et les services sont plus que satisfaisants. Les trois bibliothèques citées plus haut semblent posséder de riches fonds

d'information, partiellement voire totalement signalés dans un système de gestion intégré. Tout au plus des aménagements mineurs doivent-ils être réalisés pour deux d'entre elles en vue de la création d'un catalogue commun. La bibliothèque du ministère du Développement rural et de l'Alimentation devrait accentuer sensiblement ses efforts sur ce point.

Il est à regretter qu'aucune de ces bibliothèques n'offre accès à de bases de données électroniques auxquelles elles seraient abonnées. Les bibliothécaires paraissent toutefois déterminés à enrichir leurs collections en souscrivant à de telles ressources et en développant dans ce domaine une collaboration entre établissements. Un tel manque devrait probablement inciter à un développement concerté des collections (par exemple pour l'achat de périodiques électroniques ou de bases de données) ainsi qu'à des négociations tarifaires en commun. Ces bibliothèques entretiennent d'ores et déjà des relations avec d'autres de toutes sortes, ainsi qu'avec des éditeurs et d'autres organisations. Elles sont en collaboration permanente avec les bibliothèques universitaires ; sans doute serait-il d'ailleurs opportun de s'efforcer de clarifier et d'officialiser cette collaboration.

On voudrait pour conclure insister sur la nécessité pour les bibliothèques administratives d'affermir leur rôle au sein de leur organisation de tutelle, par exemple en menant des enquêtes sur les usages, comme celle entreprise par la bibliothèque du Secrétariat général à l'information et à la communication-Secrétariat général des médias au cours de l'année 2011, dont l'objectif premier était d'étudier le profil des lecteurs et de cerner leurs besoins. Il s'agissait de réunir des informations relatives à leur personne (telles que l'âge, le sexe, la catégorie professionnelle et le niveau d'étude), à leur fréquence d'usage des nouvelles technologies, à leur connaissance des fonds et des services offerts par la bibliothèque, à leurs rapports avec d'autres bibliothèques, à leurs centres d'intérêt, et enfin à leurs attentes éventuelles quant à une présentation des services pour une meilleure utilisation de la bibliothèque.

5. RECOMMANDATIONS de TRAVAIL

La réflexion en cours s'attache principalement à promouvoir l'idée d'une collaboration par un catalogue commun et un développement des collections concerté. Le manque de collaboration à un niveau officiel jusqu'à présent devrait être identifié comme un élément de motivation plutôt que comme un frein.

Notre premier souhait est que s'établissent des relations de communication entre toutes les bibliothèques administratives indépendamment de leur avancement technologique mais toujours avec le franc soutien de leur administration de tutelle. Nous croyons vraiment qu'en publiant cette description de la situation des bibliothèques administratives grecques et en suggérant le développement d'une politique de réseau, nous contribuerons à convaincre la communauté des bénéficiaires qu'elle peut espérer d'une véritable coopération.

D'autre part, nous croyons qu'il serait judicieux que ces bibliothèques se réunissent plus officiellement en organisant des colloques, des congrès et des ateliers professionnels. Cela permettrait aux bibliothécaires de se rencontrer entre

eux, de partager leurs inquiétudes et leurs problèmes, et de tenter d’y remédier ensemble – ce que seuls sauraient permettre des échanges réguliers et la mise en commun des connaissances. De cette façon, peut-être les bibliothécaires parviendront-ils à surmonter les graves difficultés économiques auxquelles ils sont affrontés quotidiennement et à satisfaire les demandes de leurs usagers de façon plus efficace et plus profitable.

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur coopération toutes les équipes de bibliothécaires qui nous ont aidés dans nos recherches. Nous sommes persuadés que leur implication finira par porter des fruits. En outre, nous remercions M. Stelios Agouridis et le Dr. Ioannis Papagiannopoulos, directeurs au Secrétariat général à l’information et à la communication-Secrétariat général des médias, ainsi que le Dr. Vlassios Doubiotis, responsable du service de l’enregistrement des données de cette même administration, pour le temps qu’ils ont bien voulu nous consacrer et pour les informations utiles qu’ils nous ont communiquées

BIBLIOGRAPHIE

1. Bolt, N. and Burge, S. (Eds). Recommandations pour les bibliothèques administratives. IFLA Professional Reports, No. 134 (2012). Voir : <http://www.ifla.org/files/hq/publications/professional-report/134.pdf>
2. Gorman, M. Libraries: Networking for National Development. Conférence donnée à la Bibliothèque nationale de la Jamaïque, 22-23 Novembre 2007. Voir : http://www.nlj.gov.jm/NLJ/files/u1/ing_for_National_Development_-_MichaelGorman.pdf (dernier accès avril 2012)
3. Tsimpoglou, F. C. (2008). Coopération entre bibliothèques: une approche systématique. Athens: Papatotiriou, 2008. (En grec)
4. A Guide to Coordinated and Cooperative Collection Development Among Libraries. Voir: <http://www.caboces.org/sites/default/files/Cooperative%20Collection%20Plan%20of%20Service.pdf> (dernier accès avril 2012).